



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 août 2014

Session de 2014

Point 9, a, de l'ordre du jour provisoire\*

### Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 13 juin 2014

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2014/L.16)]

#### 2014/11. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

*Rappelant également* le Sommet mondial de 2005, tenu à New York du 14 au 16 septembre 2005, et son document final<sup>1</sup>,

*Rappelant en outre* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 30 juin 2009, et son document final<sup>2</sup>,

*Rappelant* la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010 à New York, et son document final<sup>3</sup>, ainsi que la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le Président de l'Assemblée le 25 septembre 2013, et son document final<sup>4</sup>,

*Rappelant également* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et son document final<sup>5</sup>,

*Rappelant en outre* les résolutions de l'Assemblée générale 68/1 du 20 septembre 2013 sur le renforcement du Conseil économique et social, 68/204 du 20 décembre 2013 sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et 65/146 du 20 décembre 2010 sur les mécanismes innovants de

\* E/2014/1/Rev.1, annexe II.

<sup>1</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Résolution 68/6 de l'Assemblée générale.

<sup>5</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.



financement du développement, ainsi que ses propres résolutions 2009/30 du 31 juillet 2009 sur la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement et 2013/44 du 26 juillet 2013 sur la suite donnée à la Conférence internationale, et rappelant toutes les autres résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée et par lui-même,

*Prenant note* du résumé, établi par son Président, de la réunion spéciale de haut niveau qu'il a tenue avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisée à New York les 14 et 15 avril 2014<sup>6</sup>,

*Prenant acte* de la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015<sup>7</sup>,

*Réaffirmant* dans son intégralité le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>8</sup>, réitérant l'ensemble de ses termes et son approche globale, et rappelant la volonté d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité mondiaux en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire,

*Réaffirmant également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales dans la réalisation du développement durable, et considérant que les efforts faits par les pays devraient être complétés par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement d'envergure mondiale propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, compte tenu de leurs situations particulières et dans le respect de leurs prérogatives, de leurs stratégies et de leur souveraineté,

*Conscient* des répercussions de la crise financière et économique mondiale sur le développement, constatant les signes d'une reprise inégale et fragile, saluant les efforts qui ont permis de limiter les risques extrêmes, d'améliorer la situation des marchés financiers et de soutenir la reprise, et considérant que, pour remédier efficacement aux effets de la crise, il faut concrétiser rapidement tous les engagements pris en faveur du développement,

1. *Réitère* qu'il importe de rester pleinement engagé, aux niveaux national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>8</sup>, ainsi qu'il est réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, adoptée par la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>9</sup>, et de continuer de s'employer sans relâche à établir des liens entre toutes les parties prenantes dans le cadre du processus global de financement du développement ;

<sup>6</sup> A/69/83-E/2014/71.

<sup>7</sup> E/2014/53.

<sup>8</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>9</sup> Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

2. *Réaffirme* le rôle de coordination joué par l'Organisation des Nations Unies quant au suivi de la question du financement du développement et la nécessité de le préserver afin d'assurer la continuité et le dynamisme du processus, tout en soulignant de nouveau que toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, doivent participer davantage encore au suivi et à la concrétisation des engagements pris à Monterrey et à Doha ;

3. *Se félicite* de la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/204 sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, de tenir une troisième conférence internationale sur le financement du développement ;

4. *Se félicite également* de l'aboutissement des consultations consacrées aux modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ;

5. *Réaffirme* qu'il doit continuer de renforcer le rôle qu'il joue dans la promotion de la cohérence, de la coordination et de la coopération aux fins de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et en tant qu'espace de concertation multipartite ;

6. *Se félicite* à cet égard des efforts qui sont actuellement déployés, conformément aux dispositions de la résolution 68/1 et de son annexe, pour renforcer son rôle d'organe moteur du processus intégré et coordonné de suivi des textes et décisions issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et autres domaines connexes, dans les limites du mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies, et pour faire prévaloir son rôle déterminant dans l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable ;

7. *Attend avec intérêt* les rapports du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, demandés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>5</sup>, ainsi que le rapport de synthèse que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans sa résolution 68/6 du 9 octobre 2013, qui seront très utiles aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dont le document final devrait apporter une contribution majeure à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et y concourir ;

8. *Souligne* qu'il faut bien coordonner les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et ceux du Sommet qui se tiendra en septembre 2015 à l'occasion de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, afin de promouvoir la cohérence des activités et de réduire au minimum les activités redondantes ;

9. *Encourage* le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat à continuer d'assurer, en coopération avec toutes les parties prenantes intéressées, des services de secrétariat de qualité au Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, ainsi qu'aux fins des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, pour assurer la cohérence et l'intégration de l'approche retenue avec celle suivie pour d'autres processus connexes ;

10. *Souligne* que le suivi de la question du financement du développement devrait consister en une série de manifestations successives, chacune contribuant à la suivante et l'enrichissant, de façon à assurer une démarche globale et à utiliser plus judicieusement et plus efficacement les ressources et mécanismes existants ;

11. *Se félicite* des discussions de fond qui se sont tenues antérieurement lors des Dialogues de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale et pendant la réunion spéciale de haut niveau qu'il a tenue avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et souligne qu'elles font partie intégrante et sont complémentaires du suivi de la question du financement du développement, y compris les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ;

12. *Souligne* qu'il faut améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement durant sa réunion spéciale de haut niveau, qui offre un espace de dialogue multipartite ;

13. *Se félicite* de l'intensification des échanges et de la coordination entre le personnel et les institutions concernées avant la tenue de sa réunion spéciale de haut niveau ;

14. *Constate* que son Président, agissant en consultation avec les États Membres, s'efforce de poursuivre la collaboration avec les représentants compétents de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'améliorer l'ordre du jour et la structure de sa réunion spéciale de haut niveau, en envisageant de nouveaux moyens de nature à encourager, entre autres, la participation de ces institutions à un niveau élevé ;

15. *Prie* son Président, agissant en étroite concertation avec les États Membres, de continuer à coopérer étroitement avec les organisations et les parties prenantes intéressées et à intensifier le dialogue sur tous les éléments relatifs aux préparatifs de sa réunion spéciale de haut niveau, en particulier la date et l'ordre du jour de la réunion de l'année suivante, afin de promouvoir des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au dispositif de financement du développement ;

16. *Salue* les mesures prises pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, y compris lors de ses réunions de coordination et d'organisation, et souligne qu'il faut continuer d'améliorer ces modalités ;

17. *Encourage* toutes les parties prenantes à envisager d'organiser des séminaires, des discussions de groupe et des exposés dans le cadre des préparatifs des manifestations susmentionnées et du concours qu'elles y apportent pour mieux les faire connaître, susciter l'intérêt, promouvoir la participation aux travaux et favoriser la tenue régulière de débats de fond ;

18. *Note* la poursuite des discussions sur les mécanismes novateurs de financement du développement et rappelle que ces mécanismes volontaires devraient venir s'ajouter, et non se substituer, aux sources traditionnelles de financement ;

19. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et de leurs mandats respectifs ;

20. *Se félicite*, à cet égard, que le Président du Comité du développement du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ait invité son propre Président à participer à la réunion du Comité, et note que la participation de ce dernier aux réunions des organes intergouvernementaux des organisations internationales, selon qu'il conviendra, peut contribuer au suivi de la question du financement du développement ;

21. *Encourage* le Département des affaires économiques et sociales, en particulier le Bureau du financement du développement, à maintenir des échanges réguliers, par l'intermédiaire de son personnel, avec le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, aux fins du renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération, chaque institution agissant dans le cadre défini par ses structures de gouvernance et conformément à son mandat ;

22. *Demande de nouveau* aux États Membres et aux autres donateurs potentiels d'envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et inclusif permettant d'assurer le suivi de la question du financement du développement, y compris les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

25<sup>e</sup> séance plénière  
13 juin 2014